



**PROGRAMME ANNUEL  
D'AIDE FINANCIÈRE  
JEUNESSE**

SERVICE DES LOISIRS  
VILLE DE CANDIAC



**CANDIAC**  
*ma ville sous les arbres*

L'objectif du programme est de soutenir financièrement les organismes en sport, loisir et culture pour la clientèle jeunesse.

## PRÉSENTATION SOMMAIRE DU PROGRAMME

Ce programme a pour but de soutenir financièrement les organismes œuvrant dans le domaine du sport, du loisir et de la culture pour la clientèle jeunesse. Il se décline en deux volets :

- Le volet 1 vise le développement de l'offre de services pour une meilleure accessibilité pour la clientèle jeunesse ;
- Le volet 2 vise à aider les organismes pour la mise en œuvre et le soutien financier relié à la direction générale et à la coordination technique de l'organisme.

Une seule demande par année est admise. Il est à noter qu'il n'y a aucune garantie de récurrence.

## OBJECTIFS VISÉS

- Augmenter l'accessibilité aux activités de sport, loisir et culture des organismes pour leur permettre ainsi d'offrir une tarification abordable à la clientèle jeunesse ;
- Contribuer et collaborer à une offre de services diversifiée et complémentaire en sport, loisir et culture pour la clientèle jeunesse ;
- Permettre aux organismes de se doter d'une structure d'encadrement pour soutenir le bénévolat et assurer leur continuité.

## ORGANISMES VISÉS

- Les organismes partenaires reconnus en sport, loisir et culture par la *Politique d'admissibilité et de soutien pour les organismes* et offrant principalement une programmation jeunesse.



## NATURE DE L'AIDE ET MODALITÉS DE SOUTIEN

L'attribution de l'aide financière à l'organisme est effectuée selon le règlement de délégation en vigueur et en fonction des critères de chaque volet.

### Volet 1 – Pour assurer l'accessibilité aux activités de sport, loisir et culture

La Ville prévoit octroyer annuellement, selon le règlement de délégation en vigueur, un montant d'aide financière de 20\$ par citoyen de 21 ans et moins de la Ville de Candiac inscrit aux activités de l'organisme en sport, loisir et culture.

L'aide financière doit servir à favoriser une meilleure accessibilité aux citoyens de Candiac et développer l'offre de services, en proposant par exemple: des tarifs abordables, du transport, une offre élargie à toutes les clientèles, des équipements, un choix d'horaires variés, différents niveaux de pratiques, des politiques pour les clientèles plus vulnérables, etc.

### Volet 2 – Soutien pour la direction générale et la coordination logistique de l'organisme

La Ville prévoit octroyer annuellement un montant d'aide financière de 20\$ par citoyen de 21 ans et moins de la Ville de Candiac inscrit aux activités de l'organisme en sport, loisir et culture, jusqu'à concurrence de 20000\$. Ce soutien est offert uniquement aux organismes dont la mise en place d'une structure de direction générale ou de coordination logistique est nécessaire et qui ont un minimum de 200 participants.

La direction générale de l'organisme, sous l'autorité du conseil d'administration, planifie, développe, organise, dirige et contrôle l'ensemble des activités de l'organisme. Elle se trouve responsable aussi bien de la gestion stratégique qu'opérationnelle. En relation avec le président, elle met en œuvre les orientations et les décisions du conseil d'administration.

La coordination logistique a pour mandat le registrariat (les inscriptions aux activités et aux tournois, la formation des équipes, les horaires des parties et des pratiques, les réservations des terrains, des salles et des plateaux, l'affectation et l'évaluation des arbitres, la gestion du matériel et des équipements, les liens avec les entraîneurs, etc.).

## CONDITIONS

- Aviser promptement et faire approuver par le représentant du Service des loisirs tout changement pour lequel une aide financière a été accordée par la Ville;
- Le cas échéant, aviser le Service de son incapacité à réaliser le programme prévu et pour lequel il a reçu une aide financière. Il pourrait être tenu, selon le cas, à rembourser en partie ou en totalité le montant accordé;
- Dans le cadre de la réalisation de ses activités, mentionner la contribution de la Ville.

## DÉMARCHES – CONDITIONS GÉNÉRALES

- L'organisme doit remplir le formulaire et y joindre tous les documents requis;
- La demande écrite doit parvenir au Service des loisirs au plus tard le 31 mars de l'année en cours pour l'obtention de l'aide de l'année suivante.

## EXIGENCES POUR LA REDDITION DE COMPTES

- L'organisme devra remettre un rapport sur l'utilisation de l'aide financière;
- Pour le volet 1, l'organisme devra remettre la liste officielle avec le nom, la date de naissance et l'adresse des membres de 21 ans et moins de la Ville de Candiac de l'année précédente, ainsi qu'un rapport décrivant en quoi l'aide financière a permis de favoriser l'accessibilité aux citoyens de Candiac et de développer l'offre de services.
- Pour le volet 2, l'organisme devra remettre un rapport décrivant la structure de la direction générale ou de la coordination logistique et expliquant comment l'aide financière a contribué à la mise en place de cette structure.

# FORMULAIRE - PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE ANNUELLE JEUNESSE

## IDENTIFICATION DE L'ORGANISME

NOM DE L'ORGANISME :

ADRESSE :

CODE POSTAL :

TÉLÉPHONE :

CELLULAIRE :

COURRIEL :

SITE INTERNET :

## COORDONNÉES DU RESPONSABLE DE LA DEMANDE

NOM ET PRÉNOM :

FONCTION :

TÉLÉPHONE :

CELLULAIRE :

COURRIEL :

**VOLET 1 - DÉTERMINEZ LES AXES POUR FAVORISER L'ACCESSIBILITÉ ET DÉVELOPPER L'OFFRE DE SERVICES ET DÉCRIEZ DE QUELLE FAÇON L'AIDE FINANCIÈRE SERA MISE À CONTRIBUTION :**

**VOLET 2 - INDIQUEZ POUR QUEL POSTE AU SEIN DE VOTRE ORGANISATION VOUS DEMANDEZ L'AIDE FINANCIÈRE ET EXPLIQUEZ POURQUOI L'EMBAUCHE D'EMPLOYÉS EST NÉCESSAIRE POUR LA RÉALISATION DES TÂCHES RELIÉES À CE POSTE :**

**DÉCRIEZ LA VISIBILITÉ OFFERTE À LA VILLE DE CANDIAC :**

Le ou la signataire de la demande atteste que les renseignements fournis sont exacts et complets.

NOM : \_\_\_\_\_ DATE : \_\_\_\_\_

SIGNATURE :

## VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE LE FORMULAIRE EST SIGNÉ ET QUE TOUS LES RENSEIGNEMENTS REQUIS SONT INCLUS

Vous devez également joindre les documents suivants :

- Résolution du conseil d'administration demandant le programme d'aide financière pour le programme jeunesse ;
- Volet 1 : liste officielle avec le nom, la date de naissance et l'adresse des membres de la clientèle jeunesse de 21 ans et moins de la Ville de Candiac de l'année précédente ;
- Volet 2 : l'organigramme de votre organisation et le rapport annuel ;
- Grille tarifaire des activités et/ou des services ;
- Bilan financier ;
- Tout autre document jugé pertinent (dépliant, programmation, publication, etc.).

### À L'USAGE UNIQUE DU SERVICE DES LOISIRS

Accepté

Refusé

Raison invoquée du refus : \_\_\_\_\_

Accepté sous condition (énumérez) : \_\_\_\_\_

Montant accordé : \_\_\_\_\_ \$

POUR UN SOUTIEN, VOUS POUVEZ COMMUNIQUER AVEC NOUS :

**Service des loisirs**

**59, chemin Haendel, Candiac (Québec) J5R 1R7**

**Téléphone : 450 635-6020**

**Courriel : [loisirs@ville.candiac.qc.ca](mailto:loisirs@ville.candiac.qc.ca)**

---

VERSION : JUIN 2020